

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 28 août 2020**

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Olivier LEGROS ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Aurélie REMY et Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER, absente, donne procuration à Louisa IKHLEF. Lionel TIROLE absent, donne procuration à Thomas MELLÉ.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

### **2. Achat d'un tracteur pour les services techniques**

L'un des deux tracteurs utilisés par les services techniques doit être changé. Les crédits ont été inscrits au budget 2020 et les entreprises Lorraine Agri service, C4M (LEM) et Class ont été contactées pour obtenir des devis.

Après analyse des offres, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse et également la moins-disante est celle proposée par l'entreprise Lorraine Agri Service. Il s'agit d'un tracteur Farmall C95 Hilo.

Après avoir entendu l'exposé de Thomas MELLÉ, adjoint, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à retenir l'entreprise Lorraine Agri Service et à signer le marché correspondant pour un montant de 64 800 €TTC.

Il est à noter que l'entreprise Lorraine agri reprendra le tracteur IH 743 pour un montant de 5 000 €.

### **3. Demande de financement au conseil départemental au titre du Contrat Territoire Solidaire du Lunévillois**

Thomas MELLÉ, adjoint, rappelle au conseil municipal que le changement des luminaires vétustes situés au lotissement des Damottes, chemin du Voyemaix et rue d'Hablainville ainsi que la mise aux normes d'armoires ont été inscrits au budget.

Pour procéder à ce remplacement, plusieurs entreprises ont été consultées et l'entreprise Alizon Elec a été retenue pour la somme de 12 573,00 € HT (soit 15 087, 60 € TTC). Le changement des luminaires permettra de réaliser 50 % d'économies d'énergie par rapport à l'existant.

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ayant mis en place un dispositif d'appui aux projets territoriaux, le conseil municipal accepte à l'unanimité, qu'on le sollicite au titre du Contrat Territoire Solidaire pour qu'il apporte un soutien financier à ce projet.

Le montant de l'aide accordée par le Conseil Départemental est de 250 € par point lumineux et la commune entamera les démarches pour obtenir 50 € supplémentaires par point lumineux au titre des certificats d'économie d'énergie et 50 € par point lumineux complémentaires au titre de la redevance R2 du Syndicat départemental d'électricité.

### **4. Groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel**

Thomas MELLÉ, adjoint, indique que la commune d'Azerailles a adhéré en 2017 pour 2 ans au groupement de commande organisé par la Métropole du Grand Nancy pour la fourniture de gaz naturel afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels. L'adhésion a été renouvelée en 2019 pour une nouvelle durée de 2 ans.

Le marché actuel prenant fin le 31 décembre 2020, le Grand Nancy organise un nouveau groupement dans lequel il se positionne comme coordonnateur et assure pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

L'ingénierie et les moyens mis en place seront indemnisés à hauteur de 0,5 € par MWh. Les indemnités inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion au groupement et toutes les pièces nécessaires.

## **5. Composition de la commission communale des impôts directs**

Une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité locale. Elle donne notamment, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Celle-ci est composée :

-du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission

-de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste des contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Il faut donc une liste de 24 noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la liste qui sera remontée à l'administration fiscale.

Présidente : Rose-Marie FALQUE, maire

**12 titulaires** : 6 membres du conseil municipal et 6 personnes domiciliées dans la commune non élues.

**12 suppléants** : 6 membres du conseil municipal et 6 personnes domiciliées dans la commune non élues.

## **6. Nouvelle adresse du SIVOM des vallées du cristal**

Le siège des vallées du cristal est désormais situé 5 rue des 3 frères Clément à Baccarat.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de ce changement.

## **7. Choix des bûcherons pour les coupes de bois hiver 2020-2021**

Sur proposition de la commission forêts, le choix des bûcherons est ainsi arrêté :

Forêt de Badménil, parcelles A, B, I : SARL B. LECOMTE aux prix suivants : abattage, façonnage des grumes : 10.00 € HT le m<sup>3</sup> ; débardage : 9.00 € HT le m<sup>3</sup> ; câblage des bois si nécessaire : 86.00 € HT le m<sup>3</sup>

Forêt de Martin Bouxard, parcelles 3, 16, 22 : ETF MARCHAL Stéphane aux prix suivants : abattage, façonnage des grumes : 10.00 € HT le m<sup>3</sup> ; débardage : 8.00 € HT le m<sup>3</sup>

Il est à noter que les volumes dépendront des quantités abattues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du choix des bûcherons.

## **8. Mise en place du Rifseep – information des membres du conseil**

Madame le Maire indique que le régime indemnitaire est l'ensemble des sommes perçues par un agent, en complément de la rémunération de base, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute. Le régime applicable ayant changé, le conseil municipal sera prochainement amené à délibérer pour décider de ses modalités d'application et de ses limites auprès du personnel territorial travaillant pour la collectivité.

## **9. Questions diverses**

**Affouage** : Madame le Maire informe qu'on ne pourra plus vendre du bois qu'aux affouagistes qui habitent la commune.

**Repas des anciens** : Compte tenu de la crise sanitaire, le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité d'organiser le repas des anciens le 28 novembre. Une décision sera prochainement prise en fonction de l'évolution de l'épidémie.

**Rentrée des classes** : Madame le Maire évoque les effectifs et le nouveau protocole sanitaire dans lequel il est prévu que tous les enseignants doivent porter un masque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.